

MEDIAS ET MOYENS DE COMMUNICATION INTERNE

Audiovisuel

Tous les logements sont dotés d'une prise d'antenne de télévision et d'une prise de réception de la modulation de fréquence.

Une parabole et une antenne râteau collectives procurent la possibilité de recevoir le bouquet de chaînes de télévision émises par la TNT, plus une quinzaine de chaînes, principalement en langue étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien).

Les résidents ont bien entendu toute liberté d'ajouter individuellement à cette offre, en faisant appel aux technologies de leur choix. Cependant, les antennes ou paraboles privatives additionnelles sont interdites sur les fenêtres, balcons ou en façade d'immeuble. L'installation d'antennes paraboliques individuelles sur une terrasse privative, pour recevoir des chaînes TV non comprises dans l'offre collective, est subordonnée à l'accord préalable du Syndic.

Les dépenses d'entretien de l'équipement collectif de la Résidence constituent une charge habitation pesant sur l'ASL Aquitaine (le renouvellement de certains composants peuvent **générer une dépense de plusieurs milliers d'Euros**).

Fibre optique

Les 19 bâtiments d'habitation de la Résidence ont été équipés en fibre optique depuis un nœud de raccordement proche dans l'espace public, jusqu'aux paliers d'étage, via des boîtiers de pied d'immeuble distribués en cinq points des parkings.

Chaque résident peut demander à tout fournisseur d'accès Internet de son choix, de raccorder son logement à la fibre depuis le boîtier d'étage le plus proche. Ce raccordement est privatif et aux frais du résident demandeur.

Afin de prévenir des désordres, voire des débranchements intempestifs de voisins lors de ces raccordements, en pied d'immeuble dans les parkings et dans les étages, nos gardiens doivent en être informés et les intervenants doivent être accompagnés par leur client sur leur point d'intervention. L'intervenant, et son client, doivent prendre connaissance des consignes opérationnelles à respecter, en scannant le QR Code affiché à côté des boîtiers **dans les parkings. Toute installation non conforme sur les paliers d'étage sera retirée aux frais du résident concerné.**

Gardiens

Aux heures d'ouverture de la loge, les gardiens peuvent être le premier échelon de collecte d'un signalement, dont ils peuvent apprécier les suites à lui donner. Un **cahier de liaison** existe à la loge sur lequel tout résident peut apporter par écrit le commentaire, ou la demande, qu'il souhaite faire connaître au Syndic et aux conseillers syndicaux. En dehors de ces heures, un message peut être laissé sur le répondeur téléphonique de la loge ou sur sa boîte mail, à l'adresse : gardiens-aquitaine@orange.fr.

Sites Web

Le Syndic met à disposition un Site, **ESEIS**, qui contient tous les documents dématérialisés se rapportant à la gestion de nos copropriétés. Chaque copropriétaire peut donc y avoir accès en créant son identification individuelle (voir, pour plus de détail, l'Annexe 1 du Livret d'Accueil).

Ce Site permet également d'y porter tout signalement d'anomalie, ou de désordre, rencontré dans les parties communes. Ces signalements peuvent être vus par les copropriétaires ayant activé leur compte sur le Site ; ils constituent donc un moyen performant d'alerte du Syndic sur la survenance d'incidents et sur le rythme de leur traitement.

Par ailleurs, les Conseils syndicaux ont souhaité développer un **Site Web de la Résidence**, distinct de celui du Syndic, où trouver, sous une expression plus libre, de l'information sur la gestion et les travaux dans la Résidence, la vie du Quartier et notre environnement urbain. Ce site, residence-aquitaine.com, est ouvert aux copropriétaires et, dans une mesure plus restreinte, aux locataires habitant la Résidence. Une série de fiches documentaires vont venir enrichir ce site.

Des conseillers syndicaux tiennent une permanence (généralement le mardi matin) dont le Mémento est publié sur ce site web de la Résidence.

Information directe des résidents et copropriétaires

Un **Livret d'accueil**, régulièrement actualisé, est diffusé aux nouveaux arrivants et mis en ligne sur le site web. Il contient des indications sur les textes et règles applicables, les différents organes de gestion et de nombreux renseignements pratiques dans ses annexes.

Des **réunions d'information** et d'échanges sont régulièrement organisées, pour préparer notamment les Assemblées Générales des deux copropriétés.

Des **affiches** peuvent être apposées sur les portes extérieures des halls, sur les montants ou à l'intérieur des ascenseurs pour diffuser de l'information liée à des travaux, des passages d'entreprises...Elles sont quelquefois doublées d'une mise en boîte aux lettres. Elles peuvent être générales ou ne concerner qu'un escalier.

Des **courriers électroniques** d'information sont régulièrement adressés aux copropriétaires, qui ont fourni leur adresse mail, par les présidents des deux conseils syndicaux.

Par ce moyen, complété parfois par un boitage, il est possible de réaliser des sondages sur des sujets d'intérêt général (par exemple : ménage, activité du syndic, locaux à vélos, fermeture des vide-ordures).